



ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

- COAT DERO-

ARRETE N° 2022-158

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

Considérant les travaux d'élagage,

ARRETE

Article 1 :

Mercredi 26 Octobre, de 10h00 à 12h30, la circulation est interdite sur la voie communale n°5 (Coat Dero-Route des Châteaux), en raison des travaux d'élagage.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par Ty Robin.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par M. Le Cleac'h.

Article 4 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
M. Le Cleac'h

Fait à Combrit, le 24 Octobre 2022

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit

